



OFFRE D'EMPLOI

Le 19 janvier 2021

Pour diffusion libre et immédiate

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne recrute ! Un(e) Responsable de la Base de Loisirs

Définition :

Le responsable de la Base de Loisirs gère et organise l'activité d'une structure de loisirs (équipements sportifs, animations nature...) dans ses dimensions réglementaires, techniques, humaines et financières.

Missions :

- Vous participez à la définition des orientations politiques de l'équipement, ce titre vous concevez et pilotez le projet d'animation global en développant les manifestations, les pratiques sportives individuelles et familiales et toutes les approches spécifiques à l'éducation à l'environnement et au développement durable.
- Vous êtes en charge du management du personnel de la Base de Loisirs (titulaires, agents contractuels et intervenants).
- Vous vous assurez du contrôle réglementaire des équipements et participez à la mise en œuvre des projets techniques de la Base de Loisirs.
- Vous assurez le suivi financier et comptable de la Base de Loisirs.
- Vous participez et aidez à la préparation des réunions du Syndicat.
- Vous développez le management par projet, objectif, performance et démarches qualité.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

**Contactez Madame Sandrine SANCHEZ,
Directrice Générale des Services au 05-61-85-83-12**

Poste à pourvoir le plus rapidement possible

POUR POSTULER :

**Candidature (CV + lettre de motivation) à envoyer à :
Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne - BP 13- 31530 - LEVIGNAC SUR SAVE
ou par mail à emploi@bouconne.fr.**

COMPÉTENCES :

• Savoir-faire :

- Planification des ressources et de l'équipement (identification de la demande, gestions des plannings - besoins techniques...).
- Vérification des conditions d'utilisation réglementaires de l'équipement.
- Contrôle de l'entretien, de la maintenance des équipements (connaissances techniques).
- Concrétisation des objectifs de développement durable et d'éco-responsabilité dans la politique et les projets sportifs et environnementaux.

• Savoir-être :

- Polyvalence
- Sens des relations humaines et bonne communication
- Réactivité
- Autonomie

CORRESPONDANCES STATUTAIRES :

- Educateurs et éducatrices territoriaux (Cat B filière sportive)
- Techniciens et techniciennes territoriaux (Cat B filière technique)
- Rédacteurs et rédactrices territoriaux (Cat B filière administrative)
- animateurs et animatrices territoriaux (Cat B filière animation)

TEMPS DE TRAVAIL :

35 heures hebdomadaires
(avec un week-end de permanence toutes les 5 semaines) soumis à des variations horaires tenant compte de la saisonnalité.

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION :

Statutaire + Régime indemnitaire